

« Il est nécessaire avant tout d'accélérer la construction de logements »

Entretien avec Blandine Maisonneuve, cheffe du projet Participation et Citoyenneté, Fondation de l'Armée du Salut, accompagnatrice du Conseil national des personnes accueillies (CNPA).

La Santé en action : Pourquoi le Conseil national des personnes accueillies (CNPA) et ses antennes régionales ont-ils été créés ?

Blandine Maisonneuve : Le CNPA a vu le jour en 2010, sous l'égide de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal). À cette époque, l'installation de sans-abri sur les berges du canal Saint-Martin à Paris avait provoqué une prise de conscience et une volonté de changer le paradigme des politiques publiques en la matière. Il s'agissait notamment de sortir de l'hébergement d'urgence, lequel se fait parfois dans des conditions indignes, et du parcours « en escalier » pour accéder à un logement, qui ne prépare pas la personne à occuper de manière pérenne un logement. Dès lors, il est apparu qu'on ne pouvait plus avancer sans l'avis ni l'expertise des personnes sans domicile fixe ou l'ayant été, en situation de pauvreté et de précarité : ce sont ces personnes qui sont les délégués du CNPA, qui siègent dans les instances ministérielles concernées, où s'élaborent avec elles les politiques publiques. Et pour veiller à leur application dans les territoires, des conseils régionaux des personnes accueillies (CRPA) ont été

créés. Leur mission et leur fonctionnement ont été officialisés par décret en octobre 2016, et ce sont à ce jour 114 délégués nationaux et régionaux qui sont élus chaque année par leurs pairs pour mettre en œuvre leur droit à la parole.

S. A. : Que disent les délégués des personnes en situation de précarité sur les difficultés d'accès au logement ?

B. M. : Être à la rue détruit et place les personnes qui y sont confrontées dans une course de survie pour manger, se doucher, dormir, qui empêche toute élaboration de projet de vie ; les conséquences post-traumatiques sont importantes puisqu'on estime qu'il faut entre six et huit ans pour se remettre psychologiquement et psychologiquement de trois années passées dans la rue. Sans conteste, les délégués disent que l'accès au logement est un déterminant essentiel de santé. Un des principaux problèmes dont ils témoignent, c'est la discrimination. Il y a une stigmatisation de la pauvreté. Un certain nombre de bailleurs ont de nombreux *a priori* : les sans-abri ne seraient pas « capables » d'occuper un logement, ils auraient – de façon généralisée – à faire face à des problèmes psychiatriques, causeraient à coup sûr des troubles de voisinage ; ils détérioreraient toujours leur logement, etc. L'un des effets de la participation des délégués, c'est justement de battre en brèche ces stéréotypes. Dans les instances, l'on constate la pertinence de leurs observations et de leurs propositions. Ces personnes savent de quoi elles parlent et elles

L'ESSENTIEL

▣ **Le Conseil national des personnes accueillies (CNPA) fonctionne en prenant en compte l'expertise des populations. Les 114 délégués nationaux et régionaux sont élus par leurs pairs pour mettre en œuvre leur droit à la parole. Ainsi, des personnes sans domicile fixe ou l'ayant été, en situation de pauvreté et de précarité sont déléguées au sein de cette instance pour formuler des propositions pour l'accès et le maintien dans le logement. Ces personnes savent de quoi elles parlent et ont un recul par rapport à leur expérience. Elles ont des compétences et des savoirs sur lesquels, bien souvent, les professionnels ne s'appuient pas suffisamment. Ce qu'elles disent haut et fort : être à la rue détruit et place dans une course de survie les personnes qui y sont confrontées. Il faut construire davantage de logements, parce qu'avoir un toit pérenne, c'est la dignité retrouvée, mais aussi l'autonomie et l'indépendance.**

ont un recul par rapport à leur expérience. Par ailleurs, beaucoup n'ont pas toujours été dans une situation de précarité et elles ont des expériences diverses. Aussi, ce sont des personnes avec des compétences et des savoirs sur lesquels, bien souvent, les professionnels ne s'appuient pas assez. D'autre part, les délégués font remonter la complexité des

« IL FAUT ENTRE SIX ET HUIT ANS POUR SE REMETTRE PSYCHIQUEMENT ET PSYCHOLOGIQUEMENT DE TROIS ANNÉES PASSÉES DANS LA RUE. »

procédures d'accès au logement, un millefeuille administratif décourageant. Ceci est d'autant plus pénible qu'à la rue, on vit « éparpillé » : il faut courir d'un endroit à un autre pour manger, prendre sa douche, faire la manche, récupérer son courrier dans une association... Même s'il y a eu des simplifications, notamment avec la mise en place d'un numéro unique de demande de logement, cela n'est pas suffisant.

S. A. : Au regard de ces constats, que préconisent les délégués ?

B. M. : La politique en faveur du « logement d'abord » est primordiale à leurs yeux, car avoir toit pérenne, c'est la dignité retrouvée, mais aussi l'autonomie et l'indépendance. Dans les centres d'hébergement, il y a des règlements, des horaires, les travailleurs sociaux peuvent entrer dans les chambres, on ne peut se faire à manger, on vit avec des gens qu'on ne connaît pas. Or la politique d'accès au logement ne se traduit pas suffisamment sur le terrain à cause de la pénurie d'appartements. Dans les zones tendues, comme à Paris, il y a en moyenne dix ans d'attente pour un logement en habitation à loyer modéré (HLM) pour une personne seule. C'est le même problème dans les grandes villes. Donc, ce que nous disent les délégués, c'est qu'il est nécessaire avant tout d'accélérer la construction de logements. Cependant, d'autres mesures peuvent être prises, comme la réquisition des appartements vides ou leur mise à disposition en échange de travaux de rénovation pour les occuper. Il faudrait aussi une diversification de l'offre, par exemple proposer davantage de logements « inclusifs » du type pension de famille avec un maître de maison, dont la mission n'est pas de faire de l'accompagnement social, mais de créer du lien en organisant des activités collectives. Les personnes qui ont passé de

nombreuses années dans la rue ont parfois du mal à habiter seules dans un appartement ; l'isolement est difficile à vivre. En revanche, avoir un studio équipé, avec sanitaires et kitchenette tout en bénéficiant d'un accès à une salle commune où l'on peut prendre ses repas de temps en temps si on le souhaite ou participer à des activités, cela peut permettre de faire une transition. D'autres propositions sont défendues, comme une formation plus approfondie des travailleurs sociaux – autour de la relation d'aide plus participative – ou l'activation d'un dossier d'accès au logement dès l'entrée dans un centre d'hébergement et pas seulement quand le professionnel en charge du suivi estime que le sans-abri est prêt à être relogé.

S. A. : Dans quelle mesure cette parole est-elle prise en compte ?

B. M. : En règle générale, les institutions jouent le jeu, au-delà de l'obligation juridique d'intégrer des experts d'usage dans l'élaboration des politiques publiques, qui sont gérées de façon trop abstraite et technique. Ces paroles tangibles donnent une réalité sensible qui modifie les approches. Au-delà, la participation au CNPA ou aux CRPA est aussi un déterminant de santé dans la mesure où elle favorise le dialogue, les échanges et l'engagement des délégués, constituant ainsi un véritable vecteur d'inclusion sociale. Et ce faisant, cela change leur vie : certains acceptent de se soigner, d'autres de reprendre contact avec un travailleur social, plusieurs ont trouvé un travail et sont relogés.

S. A. : Comment l'épidémie de Covid-19 a-t-elle été prise en compte par le CNPA ?

B. M. : Il a fallu dans un premier temps répondre à l'urgence sanitaire du premier confinement, qui posait de graves problèmes : comment se confiner dans des centres qui accueillent plusieurs personnes par chambre ou en dortoir ? Comment se laver alors que les bains-douches sont fermés ? Comment être en contact avec son travailleur social ? Comment se nourrir alors que les circuits de l'aide alimentaire sont

grippés, les bénévoles étant retenus chez eux ? Une plateforme numérique a été mise en place pour que les délégués volontaires recueillent des récits de confinement de personnes en situation de précarité. Entre sa mise en ligne le 2 avril 2020 et la fin du mois de mai, elle a rassemblé près de 150 contributions et préconisations. Tous les dix jours, ces témoignages faisaient l'objet de synthèses qui ont été envoyées à la Dihal, à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et à la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP). Elles ont eu un écho, la Dihal ayant répondu par écrit et proposé la tenue de deux conférences téléphoniques. Ces récits ont mis en évidence que des personnes étaient encore « confinées » dehors malgré les moyens sans précédent déployés, et en particulier l'ouverture d'un nombre exceptionnel de places d'hébergement. Ils ont permis aussi de repérer des angles morts dans les dispositions prises par les pouvoirs publics ; notamment du fait de la suspension de l'accès à l'aide alimentaire, des chèques services permettant aux personnes en précarité de faire des courses avaient été distribués. Or, ils n'étaient pas acceptés dans l'ensemble des supermarchés. On peut dire aujourd'hui que l'accès à l'hébergement s'est amélioré. La suspension de la trêve hivernale a permis d'espérer que les personnes précaires ne seraient pas remises à la rue. En revanche, rien n'a changé concernant l'accès pérenne à un logement. C'est ce que souligne la Cour des comptes dans son rapport annuel 2021¹, dont la première partie est consacrée aux conséquences de la pandémie sur les finances publiques : le plan Logement d'abord 2018-2022, adopté en 2017 par le gouvernement, est une avancée, mais la mise en œuvre de ce plan se heurte encore à de nombreux obstacles, comme l'offre de logements sociaux et adaptés insuffisante dans les territoires les plus tendus. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

1. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2021>